



Affaire suivie par : Rémi BORGNE
Téléphone : 01 44 50 21 06
Télécopie : 01 44 50 57 85
remi.borgne@cnpp.com

ROLLAND SPRINKLERS
235 Route de la Biolle
ZA le Sauvage
73410 MOGNARD - FRANCE

À l'attention de MME ROLLAND

N/Réf. : PEJ-RB-NG/10.10/Flex 051

Paris, le 15 Octobre 2010

Objet : Utilisation des flexibles KOFULSO

Monsieur,

Suite à votre demande du 28 Juillet 2010, nous avons le plaisir de vous confirmer que nous n'avons pas d'objection à la mise en œuvre des flexibles référencés ci-dessous pour faux-plafonds dans les systèmes sprinkleurs conformes à la règle APSAD R1.

- **MODÈLE KFU 0610/KFB 0610**
- **MODÈLE KFU 0790/KFB 0790**
- **MODÈLE KFU 0915/KFB 0915**
- **MODÈLE KFU 1222/KFB 1222**
- **MODÈLE KFU 1525/KFB 1525**

Nous rappelons que l'utilisation est limitée aux protections sous faux-plafonds des risques LH, OH, HHP1 et HHP2 (cas des laboratoires).

L'installateur devra prendre en compte les pertes de charges spécifiques de cet accessoire dans le calcul hydraulique et respecter les rayons de courbures, ainsi que le supportage de la fiche technique.

Nous vous précisons, par ailleurs, que toute modification apportée à ces produits sera subordonnée à notre accord préalable.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

RB
Pierre-Éric JOANNON
Chef du service Contrôle Sprinkleurs

Laurent LEBORGNE
Directeur Technique du CNPP